

Rapport d'activité

2024

PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	18
Historique et lien avec la Fondation John BOST	19
Le Ce.F – Centre de formation aux métiers de la santé et du social.....	20
La mission du Ce.F.....	20
Le projet pédagogique du Ce.F	20
Les principes de la formation au Ce.F	20
Organisation.....	21
Evènements marquants	21
ANALYSE DE L’ACTIVITÉ	22
FORMATIONS INITIALES.....	23
Aide-Soignant – Niveau 4.....	23
Accompagnant Educatif et Social – Niveau 3.....	24
Moniteur Éducateur – Niveau 4.....	25
Éducateur Spécialisé – Niveau 6	26
FORMATIONS CONTINUES	27
Assistant Familial – Niveau 3.....	27
CAFERUIS – Niveau 6.....	28
Assistant en Soins de Gériatrie	29
Certificat National d’Intervention en Autisme 1^{er} et 2nd degré	29
FORMATIONS CONTINUES	30
Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	30
Maître / Maîtresse de maison	30
FORMATIONS CONTINUES	31
Surveillant de Nuit en secteur social, médico-social et sanitaire	31
Validation des Acquis de l’Expérience	31
Actions de Formation Professionnelle Continue inter et intra-établissements et services	32
DONNÉES FINANCIÈRES	33
.....	34
CHIFFRE D’AFFAIRES	34

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Historique et lien avec la Fondation John BOST

Le Ce.F, Centre de Formation aux métiers de la santé et du social de la Fondation John BOST* a été créé en 1969 pour participer à la réalisation de l'objet social de la Fondation John BOST fixé par les articles 1&2 des statuts et notamment pour :

- Former et informer des professionnels, des bénévoles et des familles à l'accompagnement et au soin des personnes, de faire évoluer le regard des individus et de la société sur ces personnes.
- Contribuer à la formation initiale et continue des personnes intervenant dans les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Le projet pédagogique du Ce.F a pour objet de présenter la manière dont le Ce.F veut répondre à sa mission pédagogique dans l'actualité de son temps et dans la fidélité aux valeurs de l'institution.

**Créée en 1848 par le pasteur John BOST, la Fondation John BOST est une institution sanitaire (Établissement de santé privé d'intérêt collectif ESPIC) et médico-sociale protestante privée à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1877. L'Institution a développé un projet original d'accompagnement, sous la forme d'une approche globale de la personne par le biais de démarches médicales, psychothérapeutiques, pédagogiques, éducatives, sociales, culturelles et spirituelles.*

Elle dispose d'environ 1 900 places, réparties dans 39 établissements ou services, sanitaires et médico-sociaux. Actuellement, plus de 2 200 professionnels constituent des équipes interdisciplinaires de formations diverses : médicale, paramédicale, éducative, technique et administrative.

C'est pourquoi elle affirme et reconnaît :

La dignité de la personne humaine quels que soient le contexte, les souffrances et les handicaps qui traversent et bouleversent sa vie. La reconnaissance de la dignité d'une personne passe par la recherche, l'écoute et le respect autant que possible de sa volonté. Elle passe aussi par l'accompagnement de chacun dans la recherche du sens de sa propre vie par-delà le handicap ou la maladie.

Comme une priorité la lutte contre la souffrance qui dénature et défigure l'humanité, la dignité d'une personne ou sa capacité à être en relation.

La vulnérabilité comme une des facettes de l'humanité qui confère à chacun, résident ou professionnel un devoir de respect, d'attention et de soutien. Tout être humain a des limites et des fragilités ; les connaître et les reconnaître, c'est ce qui pousse à se mettre au service des plus fragiles tout en sachant que l'on peut soi-même avoir besoin d'être aidé. La perspective d'un mieux possible, toujours ouvert devant chacun quels que soient ses capacités, ses difficultés, ses souffrances et ses handicaps. La résistance du handicap ou de la souffrance ne doit pas faire perdre de vue l'existence d'une évolution toujours possible, aussi infime soit-elle, dans les multiples aspects de la vie d'une personne.

Le droit de chacun de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et adapté à ses difficultés ou handicaps dans les registres de l'accueil, du soin et de la formation mais aussi dans celui de la vie spirituelle.

La Fondation reconnaît ainsi le caractère unique de la personne et privilégie une approche globale de celle-ci dans la mesure des moyens disponibles. La vocation de chacun à être un acteur de la vie sociale et citoyenne de la plus adaptée, la plus protégée, à la plus ouverte, dans la mesure des moyens disponibles.

La collégialité et la pluridisciplinarité dans la réflexion et dans l'action comme soutien, comme régulation et comme dynamique d'amélioration de la relation difficile et exigeante avec des personnes malades ou handicapées souvent totalement dépendantes de ceux qui les accompagnent.

La mission du Ce.F

La mission du Ce.F se situe dans le champ de la formation professionnelle pour adultes. Par le fait, il se différencie des modèles scolaires ou universitaires, même si des modalités peuvent s'en rapprocher (cours, évaluations...). Il s'affirme comme école de formation professionnelle en formation éducative, sanitaire et sociale.

Le projet pédagogique du Ce.F

La finalité principale des formations dispensées au Ce.F se focalise sur l'acquisition de connaissances et compétences nécessaires aux contextes et conditions d'exercice divers et évolutifs des métiers du sanitaire et du social auxquels nous formons.

Les principes de la formation au Ce.F

La formation des professionnels de l'action sanitaire, éducative et sociale s'articule dans un partenariat entre les lieux professionnels et le centre de formation. Ce partenariat implique de définir et de différencier la place de chaque acteur, chacun étant porteur d'une spécificité dont le stagiaire¹ a besoin pour élaborer et conduire son parcours de formation. L'**alternance intégrative** est donc au cœur du parcours du stagiaire.

La formation professionnelle au travail sanitaire, éducatif et social s'appuie sur le **fait et l'expérience clinique**. Elle pose, avant tout savoir préétabli, l'obligation de l'observation des données concrètes et factuelles de la personne, associée au questionnement sur le sens que revêt telle attitude ou symptôme, tout comme l'interrogation de sa place dans le lien avec la personne. Il n'y a pour nous de clinique sans rencontre, sans éprouvé relationnel, sans prise en compte des capacités et attentes de la personne accompagnée.

Les savoirs théoriques inter-disciplinaires et les méthodes apportent compétences et connaissances au service du sens à donner à l'accompagnement d'une personne dont le devenir n'est pas maîtrisable par les professionnels, ils ne sont pas une fin en soi. Ils viennent nourrir un **questionnement éthique** en favorisant l'utilisation des méthodologies hypothético-déductive et inductive. La **réflexion systémique sur la complexité** occupe une place centrale, car la complexification des situations médicales, sociales, familiales des personnes accompagnées par les professionnels des secteurs sanitaire et social nécessitent les regards croisés de disciplines et de professions pour répondre au plus près des demandes et des besoins du parcours des personnes. Le travail sanitaire et social participe, dans sa nouvelle acception, à privilégier l'inclusion sociale, à favoriser un accès pour tous à des soins identiques en mettant en avant la prévention et le parcours du patient, la citoyenneté, le travail en partenariat, la participation active de la personne dite « experte d'usage », la place prépondérante laissée aux aidants familiaux.

La devise du Ce.F est : « **être acteur et auteur de sa formation** ». Chaque stagiaire, dans le cadre d'une formation professionnelle, reste le maître d'œuvre de son **parcours de formation**. Il est investi dans l'élaboration et la construction de son projet individuel de formation qui constituera le fil conducteur de son parcours. Ce projet sera régulièrement ré-interrogé et ajusté dans une **dynamique de formation évolutive** dans laquelle le stagiaire s'engage de manière responsable, le plus lucidement possible, et dans le respect des textes réglementaires.

Le Ce.F affirme aussi l'importance et la nécessité du **groupe** et de l'**interprofessionnalité** dans le processus de formation. La mise en œuvre d'une dynamique groupale et interprofessionnelle de formation aide à l'élaboration collective des savoirs, à la confrontation des pratiques, à l'étagage mutuel des identifications professionnelles, à l'apprentissage de la vie d'équipe.

Le Ce.F fait l'hypothèse que la qualité de l'accueil, le soutien bienveillant, l'écoute, la rigueur intellectuelle, le cadre structuré qu'il propose aux stagiaires préfigurent la manière dont ils investiront la relation soignante et/ou

¹ Au Ce.F, les stagiaires sont élèves (formations niveaux IV et V), étudiants (formation post-bac) ou stagiaires de la formation professionnelles continue. Nous avons choisi de les nommer tous stagiaires.

éducative avec les usagers qu'ils accompagneront dans le respect du cadre réglementaire des établissements dans lesquels ils exerceront.

Organisation

Le Ce.F s'organise autour de deux pôles.

Le premier se concentre autour **des formations initiales sanitaires, médico-sociales et sociales** ; à savoir les formations préparant aux diplômes d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS), d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES), de Moniteur Educateur (DEME) et d'Educateur Spécialisé (DEES).

Le second est orienté **autour de la formation professionnelle continue** et comprend à ce titre :

- des formations diplômantes telles que celles visant au diplôme d'Etat d'Assistant Familial (DEAF) et au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS) ;
- des préparations aux concours d'entrées ;
- des formations qualifiantes telles que les formations Surveillant de Nuit en secteur social, médico-social et sanitaire, Maîtresse de Maison, Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, Assistant de Soins en Gériatrie, Certificat National d'Intervention en Autisme 1^{er} et 2nd degré et Tuteur de proximité ;
- des parcours de Validations des Acquis de l'Expérience ;
- des actions de formations professionnelles continues inter ou intra-établissements.

Evènements marquants

LES FAITS SIGNIFICATIFS DE L'ANNÉE 2024 :

- ✓ Certification QUALIOPi prolongée jusqu'au 20/06/2027,
 - ✓ Renouvellement de l'accréditation universitaire d'ouverture des formations conduisant aux diplômes d'Etat de travail social conférant le grade de licence jusqu'en 2030,
 - ✓ Renouvellement de l'agrément pour dispenser la formation Educateur Spécialisé jusqu'en 2030,
 - ✓ L'offre de formations diplômantes, qualifiantes en augmentation,
 - ✓ L'offre de formation poursuit son développement,
 - ✓ Nombre de personnes accompagnées sur un projet VAE multiplié par 4 et 90% de validation totale sur les 1ers jurys.
- Exercice 2024 :
- ✓ Le chiffre d'affaires a progressé de 5.44%, et s'élève à 3 522 302 €,
 - ✓ La clôture de l'exercice comptable fait apparaître un excédent de 390 896€.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Conditions d'accès

Pas d'obligation de diplôme. Les conditions d'accès sont définies par l'Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission au diplôme d'Aide-Soignant

Durée et contenu

Diplôme réformé en 2021. 770 heures en de formation théorique et 770 heures de formation pratique (stages).

Calendrier

La formation Aide-Soignant se déroule sur 11 mois, soit 22 regroupements de 35 heures en centre.

Sélection

AS	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de candidats inscrits	174	120	97	80	47
Nombre de candidats admis	157	73	76	64	43
Places offertes	54	60	60	60	60

Rentrée

La capacité d'accueil accordée par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine s'élève à 60 stagiaires.

Effectif total	2020	2021	2022	2023	2024
Formation continue	8	16	18	7	9
Apprentissage	-	6	5	29	14
Formation initiale	53	37	39	34	27
Total	61	59	62	70	50
dont allègement de scolarité VAE	-	-	-	-	-
dont allègement de scolarité hors	16	28	21	20	24
dont nouveaux inscrits	55	56	54	66	34

Certifications

DEAS	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de personnes entrées en formation	56	61	59	62	60
Nombre de départs en cours de formation	1	3	3	10	5
Nombre d'arrivée en cours de formation	1	-	-	-	2
Nombre de stagiaires présentés à l'examen hors VAE	56	56	49	52	50
Nombre de stagiaires reçus à l'examen hors VAE	52	43	37	41	44
Nombre de stagiaires présentés à l'examen après VAE puis parcours de formation	-	-	-	-	-
Nombre de stagiaires reçus à l'examen après VAE puis parcours de formation	-	-	-	-	-
Nombre de stagiaires TOTAL présentés à l'examen	56	56	49	52	50
Nombre de stagiaires TOTAL reçus à l'examen	52	43	37	41	44
Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés	93%	77%	76%	79%	88%

Conditions d'accès

Pas d'obligation de diplôme. Les conditions d'accès sont définies par l'Arrêté du 30 août 2021 relatif au Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social.

Durée et Contenu

Diplôme réformé en 2021. 567 heures de formation théorique et 840 heures de formation pratique (stages).

Calendrier

La formation Accompagnant Educatif et Social se déroule sur 12 mois, soit 18 regroupements de 31,5 heures en centre.

Sélections

La capacité d'accueil accordée par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine s'élève à 75 stagiaires.

AES	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de candidats inscrits	43	28	28	31	26
Nombre de candidats admis	31	25	24	29	25
Places offertes	75	75	75	75	75

Rentrées

Effectif total	2020	2021	2022	2023	2024
Formation continue	2	4	4	4	3
Apprentissage	4	3	2	9	8
Formation initiale	22	16	13	14	10
Complément de formation	-	-	1	-	-
Total	28	23	20	27	21
dont allègement de scolarité VAE	-	-	-	-	-
dont allègement de scolarité hors VAE	4	2	4	2	1

Certifications

DEAES	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de personnes entrées en formation	25	28	23	19	27
Nombre de départs en cours de formation	5	4	6	5	5
Nombre d'arrivée en cours de formation	-	-	1	1	-
Nombre de stagiaires présentés à l'examen hors VAE	20	24	18	15	22
Nombre de stagiaires reçus à l'examen hors VAE	20	23	18	14	22
Nombre de stagiaires présentés à l'examen après VAE puis parcours de formation	-	-	-	-	-
Nombre de stagiaires reçus à l'examen après VAE puis parcours de formation	-	-	-	-	-
Nombre de stagiaires TOTAL présentés à l'examen	20	24	18	15	22
Nombre de stagiaires TOTAL reçus à l'examen	20	23	18	14	22
Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés	100%	96%	100%	93%	100%

Conditions d'accès

Pas d'obligation de diplôme. Dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité pour les candidats titulaires du Baccalauréat ou d'un équivalent conformément au décret n° 2007-898 du 15 mai 2007 et à l'arrêté du 20 Juin 2007 relatif.

Durée et contenu

950 heures de formation théorique et 980 heures de formation pratique (stages).

Calendrier

La formation Moniteur Educateur se déroule sur 2 ans, soit 28 semaines de regroupement de 35 heures en centre.

Sélections

La capacité d'accueil accordée par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine s'élève à 75 stagiaires.

ME	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de candidats inscrits	128	111	81	67	60
Nombre de candidats admis	87	67	43	43	44
Places offertes	75	75	75	75	75

Rentrées

Effectif Total	2020	2021	2022	2023	2024
1ère année - Formation Continue	9	7	6	14	7
1ère année - Apprentissage	4	12	13	14	5
1ère année - Formation Initiale	46	38	24	17	18
2ème année - Formation continue	11	11	7	6	11
2ème année - Apprentissage	17	7	17	13	11
2ème année - Formation initiale	34	37	28	19	14
Compléments de formation	1	3	1	2	5
Total	122	115	96	85	71
dont allègement de scolarité VAE	-	-	-	-	-
dont allègement de scolarité hors VAE	32	32	23	15	8
dont nouveaux inscrits	59	57	43	45	30

Certification

DEME	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de personnes entrées en formation	68	62	59	57	43
Nombre de départs en cours de formation	7	5	7	6	5
Nombre d'arrivée en cours de formation	2	3	3	1	2
Nombre de stagiaires présentés à l'examen hors VAE	62	58	55	52	40
Nombre de stagiaires reçus à l'examen hors VAE	59	55	53	49	33
Nombre de stagiaires présentés à l'examen après VAE puis parcours de formation	-	-	-	-	-
Nombre de stagiaires reçus à l'examen après VAE puis parcours de formation	-	-	-	-	-
Nombre de stagiaires TOTAL présentés à l'examen	62	58	55	52	40
Nombre de stagiaires TOTAL reçus à l'examen	59	55	53	49	33
Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés	95%	95%	96%	94%	83%

Conditions d'accès

Les candidats doivent être titulaires d'un des diplômes visés dans l'arrêté du 22 août 2018.

Durée et contenu

1450 heures de formation théorique et 2100 heures de de formation pratique (stages).

Calendrier

La formation Éducateur Spécialisé se déroule sur 3 ans, soit 42 semaines de regroupement de 35 heures en centre.

Sélection

La capacité d'accueil accordée par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine s'élève à 65 stagiaires.

ES	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de candidats inscrits	293	255	176	105	112
Nombre de candidats admis	168	145	90	75	66
Places offertes	65	65	70	70	70

Rentrée

Effectif Total	2020	2021	2022	2023	2024
1ère année - Formation Continue	4	1	7	2	2
1ère année - Apprentissage	6	15	14	15	8
1ère année - Formation Initiale	33	37	35	30	30
2ème année - Formation continue	4	4	1	8	2
2ème année - Apprentissage	11	7	19	22	22
2ème année - Formation initiale	29	28	26	25	20
3ème année - Formation continue	1	4	4	1	9
3ème année - Apprentissage	3	11	15	21	26
3ème année - Formation initiale	28	24	20	20	19
Compléments de formation	-	4	4	-	-
Total	119	135	145	144	138
dont allègement de scolarité VAE	-	-	-	-	-
dont allègement de scolarité hors VAE	-	4	5	-	-
dont nouveaux inscrits	43	53	56	47	40

Certification

DEES	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de personnes entrées en formation	38	36	44	43	53
Nombre de départs en cours de formation	5	5	10	11	14
Nombre d'arrivée en cours de formation	4	-	5	8	1
Nombre de stagiaires présentés à l'examen hors VAE	37	31	39	39	40
Nombre de stagiaires reçus à l'examen hors VAE	35	27	35	39	36
Nombre de stagiaires présentés à l'examen après VAE puis parcours de formation	-	-	-	-	-
Nombre de stagiaires reçus à l'examen après VAE puis parcours de formation	-	-	-	-	-
Nombre de stagiaires TOTAL présentés à l'examen	37	31	39	39	40
Nombre de stagiaires TOTAL reçus à l'examen	35	27	35	39	36
Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés	95%	87%	90%	100%	90%

Conditions d'accès

La formation n'est accessible qu'aux personnes ayant effectué le stage préparatoire à l'accueil d'enfant d'une durée de 60 heures, organisé par l'employeur, dans les deux mois qui précèdent l'accueil du premier enfant confié à un assistant familial au titre du premier contrat de travail suivant son agrément.

Durée et contenu

240 heures de formation théorique.

Calendrier

La formation Assistant Familial se déroule sur 18 mois, soit 16 regroupements de 15 heures en centre. Le Ce.F propose une rentrée tous les deux ans.

Sélection

La capacité d'accueil accordée par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine s'élève à 30 stagiaires. Cette formation ne fait pas l'objet d'épreuves de sélection.

Rentrées

Effectif Total	2020	2021	2022	2023	2024
1ère année - Formation continue	16	-	13	-	17
2ème année - Formation continue	-	15	-	12	-
Complément de formation	-	-	-	2	-
Total	16	15	13	14	17
dont allègement de scolarité VAE	-	-	-	-	-
dont allègement de scolarité hors VAE	-	-	-	-	-
dont nouveaux inscrits	16	-	13	-	17

Certification

DEAF	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de personnes entrées en formation	19	NA	16	-	13
Nombre de départs en cours de formation	3	NA	1	-	2
Nombre d'arrivée en cours de formation	-	NA	-	2	-
Nombre de stagiaires présentés à l'examen hors VAE	15	NA	9	2	7
Nombre de stagiaires reçus à l'examen hors VAE	15	NA	5	2	7
Nombre de stagiaires présentés à l'examen après VAE puis parcours de formation	-	NA	-	-	-
Nombre de stagiaires reçus à l'examen après VAE puis parcours de formation	-	NA	-	-	-
Nombre de stagiaires TOTAL présentés à l'examen	15	NA	9	2	7
Nombre de stagiaires TOTAL reçus à l'examen	15	NA	5	2	7
Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés	100%	NA	56%	100%	100%

Conditions d'accès

Les candidats doivent être titulaires d'un des diplômes visés par le décret n° 2004-615 du 25 mars 2004 et de l'arrêté du 8 juin 2004.

Durée et contenu

400 heures de formation théorique et 420 heures de formation pratique (stages).

Calendrier

La formation visant au Certification d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale se déroule sur 2 ans, soit 19 semaines de regroupement en centre d'environ 21h00.

Sélections

La capacité d'accueil accordée par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine s'élève à 32 stagiaires.

CAFERUIS	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de candidats inscrits	25	13	23	18	15
Nombre de candidats admis	22	13	10	12	15
Places offertes	32	32	32	32	32

Rentrées

Effectif Total	2020	2021	2022	2023	2024
1ère année - Formation Continue	19	13	15	9	13
2ème année - Formation continue	16	20	12	16	8
Compléments de formation	6	2	2	3	4
Total	41	35	29	28	25
dont allègement de scolarité VAE	-	-	-	-	-
dont allègement de scolarité hors VAE	1	2	-	-	-
dont nouveaux inscrits	19	13	15	9	13

Certification

CAFERUIS	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de personnes entrées en formation	20	15	19	13	15
Nombre de départs en cours de formation	2	1	1	4	3
Nombre d'arrivée en cours de formation	7	2	3	3	5
Nombre de stagiaires présentés à l'examen hors VAE	24	16	21	12	17
Nombre de stagiaires reçus à l'examen hors VAE	20	13	15	10	14
Nombre de stagiaires présentés à l'examen après VAE puis parcours de formation	-	-	-	-	-
Nombre de stagiaires reçus à l'examen après VAE puis parcours de formation	-	-	-	-	-
Nombre de stagiaires TOTAL présentés à l'examen	24	16	21	12	17
Nombre de stagiaires TOTAL reçus à l'examen	20	13	15	10	14
Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés	83%	81%	71%	83%	82%

Assistant en Soins de Gériologie

Conditions d'accès

- Être titulaire du diplôme d'aide-soignant (DEAS), d'aide médico-psychologique (DEAMP), d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ou d'accompagnant éducatif et social (DEAES) spécialité "Accompagnement de la vie à domicile" ou "Accompagnement de la vie en structure collective".
- Être en situation d'exercice effectif auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

Durée et contenus

140 heures de formation théorique

Rentrée

	2020	2021	2022	2023	2024
Assistant en Soins Gériologie	-	10	11	19	17

Certificat National d'Intervention en Autisme 1^{er} et 2nd degré

Conditions d'accès/publics concernés

Pour la formation CNIA 1^{er} degré :

- les personnes exerçant la profession d'assistant de service social, d'assistant maternel, d'assistant familial, d'accueillant familial, d'éducateur, d'aide familial, de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou de délégué aux prestations familiales ; -
- les personnes titulaires d'un diplôme ou titre professionnel de niveau 3 à 4 : aide médico-psychologique, accompagnant éducatif et social, aide-soignant, moniteur éducateur, moniteur d'atelier, technicien de l'intervention sociale et familiale.

Pour la formation au CNIA 2nd degré Les personnes titulaires d'un diplôme ou titre professionnel de niveau 5 (bac + 2) à 8 (doctorat).

Durée et contenus

Pour la formation au CNIA 1^{er} degré, la durée totale de la formation est de 291 heures réparties en 151 heures d'enseignement théorique, d'accompagnement méthodologique et de certification, et 140 heures de stage pratique à réaliser au sein d'une structure accompagnant des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.

Pour la formation au CNIA 2nd degré, la durée totale de la formation est de 326 heures réparties en 186 heures d'enseignement théorique, d'accompagnement méthodologique et de certification, et 140 heures de stage pratique à réaliser au sein d'une structure accompagnant des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.

Rentrée

	2019	2020	2021	2022	2023
CNIA 1er degré	-	-	9	-	18
CNIA 2nd degré	-	-	8	-	14

Taux de réussite

Validation CNIA 1er Degré	2022	2023	Validation CNIA 2nd Degré	2022	2023
Nombre de personnes entrées en formation	9	18	Nombre de personnes entrées en formation	8	14
Nombre de départs en cours de formation	1	2	Nombre de départs en cours de formation	1	-
Nombre d'arrivée en cours de formation	-	-	Nombre d'arrivée en cours de formation	-	-
Nombre de stagiaires présentés à l'examen	8	13	Nombre de stagiaires présentés à l'examen	7	10
Nombre de stagiaires reçus à l'examen	7	12	Nombre de stagiaires reçus à l'examen	6	9
Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés	88%	92%	Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés	86%	90%

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Conditions d'accès

- Être titulaire d'un certificat, titre ou diplôme au moins de niveau 5 (bac + 2).
- Justifier d'une expérience professionnelle, de 1 an minimum pour les personnes souhaitant exercer au titre de préposé d'établissement et de 3 ans minimum pour les personnes souhaitant exercer à titre individuel, dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire.
- Avoir au minimum 21 ans à l'entrée en formation (25 ans pour les personnes souhaitant exercer à titre individuel).

Durée et contenus

320 heures d'enseignements théoriques, 486 heures de stage pratique.

Dispenses et allègements possibles selon l'expérience professionnelle et les diplômes possédés.

Rentrée

	2020	2021	2022	2023	2024
Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	-	20	13	15	-

Taux de réussite

Validation CNC MJPM	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de personnes entrées en formation	12	20	13	/	15
Nombre de départs en cours de formation	3	-	1	/	3
Nombre d'arrivée en cours de formation	-	-	-	/	-
Nombre de stagiaires présentés à l'examen	9	20	12	/	11
Nombre de stagiaires reçus à l'examen	6	17	9	/	9
Pourcentage de validations totales / Stagiaires Présentés	67%	85%	75%	/	82%

Maître / Maîtresse de maison

Conditions d'accès

- Pour tous : maîtrise des savoirs de base niveau 1 (lecture, écriture, calcul, bureautique/informatique).
- Pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi : avoir réalisé une période de découverte type PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel) ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi de surveillant(e) de nuit et permettant de comprendre les conditions d'exercice et les attendus de l'emploi, de valider le projet professionnel.

Durée et contenus

La durée est de 231 heures ou 245 heures (selon les résultats du positionnement) auxquelles se rajoute un stage de 210 heures pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi.

Rentrée

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Maître / Maîtresse de maison	4	-	8	3	-	10

Surveillant de Nuit en secteur social, médico-social et sanitaire

Conditions d'accès

- Pour tous : maîtrise des savoirs de base niveau 1 (lecture, écriture, calcul, bureautique/informatique).
- Pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi : avoir réalisé une période de découverte type PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel) ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi de surveillant(e) de nuit et permettant de comprendre les conditions d'exercice et les attendus de l'emploi, de valider le projet professionnel.

Durée et contenus

La durée est de 231 heures ou 245 heures (selon les résultats du positionnement) auxquelles se rajoute un stage de 210 heures pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi.

Rentrée

FORMATIONS CONTINUES

Validation des Acquis de l'Expérience

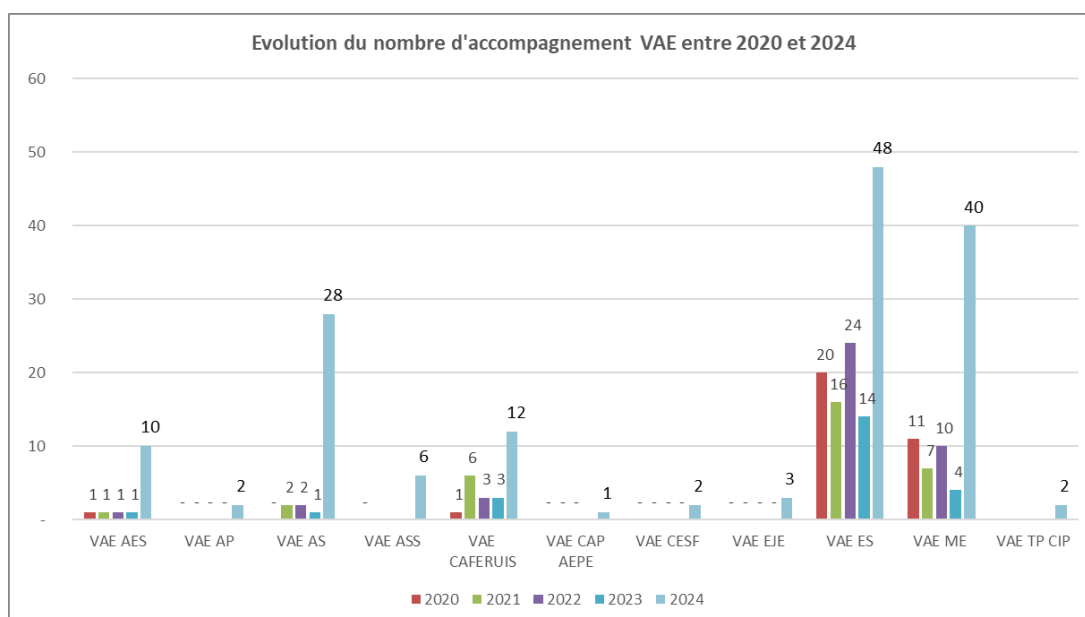
Objectifs

- Analyser son parcours expérientiel par l'identification des activités réalisées et des compétences mises en œuvre,
- Faire le lien avec le référentiel du diplôme,
- Traduire son expérience dans le livret 2 de présentation des acquis,
- Préparer l'épreuve orale devant le jury certificateur.

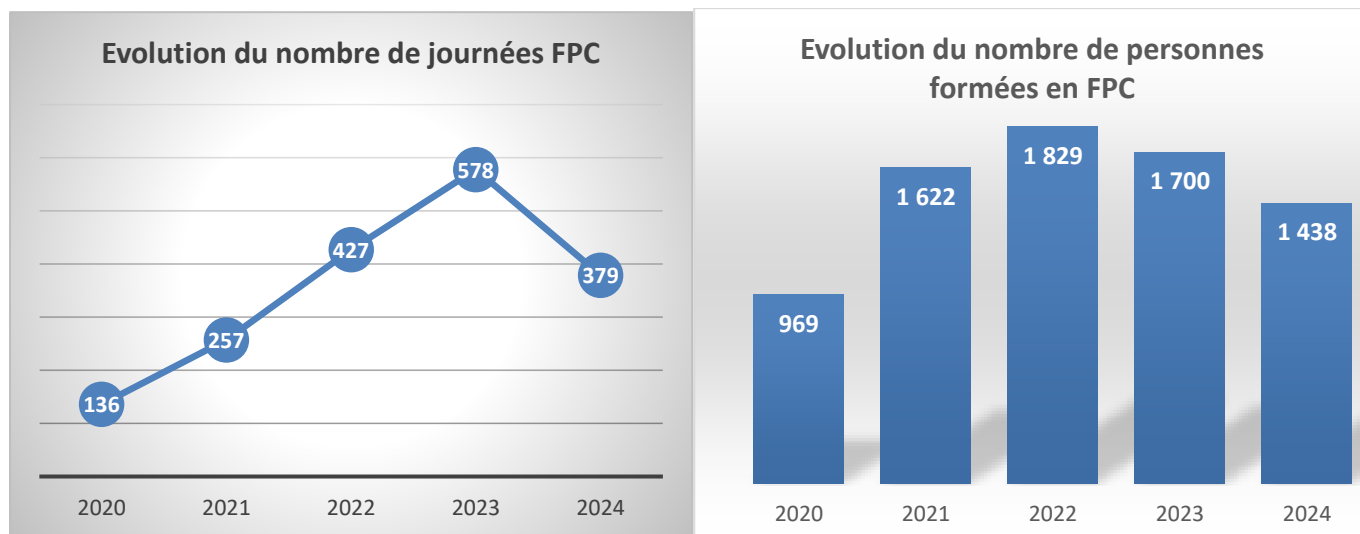
Durée et contenus

Le Ce.F, en tant qu'architecte accompagnateur de parcours, accompagne les candidats sur l'ensemble des diplômes et titres professionnels des métiers de la santé et du social référencés par France VAE en concevant des parcours individualisé pouvant comprendre des temps formatifs ou des périodes d'immersions professionnelles, d'assurer l'accompagnement méthodologique et la préparation au jury, et aussi la gestion financière du parcours du candidat.

Effectifs



Depuis bientôt 50 ans, le Ce.F. accompagne les institutions sanitaires, médico-sociales et sociales au travers de son offre de formations diplômantes, qualifiantes et professionnelles continues. Il est aussi un acteur affirmé de la formation professionnelle tout au long de la vie telle qu'elle résulte de la loi du 5 mars 2014. Nous offrons ainsi à tous les professionnels de nos secteurs d'activités, motivés par l'actualisation de leurs connaissances et par l'adaptation de leurs compétences, la faculté de bénéficier de nos expertises, conseils et réflexions. Toutes nos formations sont issues de l'expression de vos besoins et sont conçues pour combiner harmonieusement et de manière efficace apports théoriques, interactivité, analyse et évaluations des pratiques professionnelles.

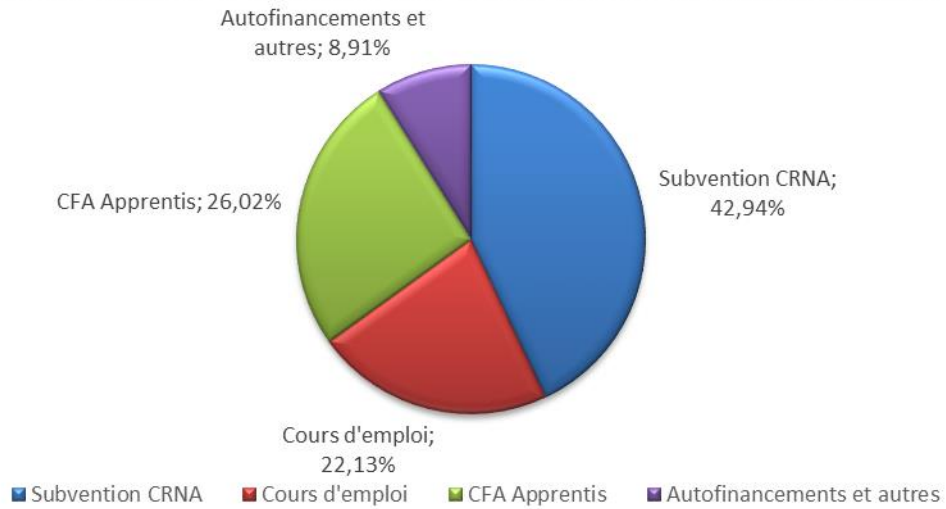


	2020	2021	2022	2023	2024
Nb heures/stagiaires	10 229	22 829	23 305	24 433	15 042

DONNÉES FINANCIÈRES

CHIFFRE D'AFFAIRES

% du chiffre d'affaires 2024 par mode de financement



Répartition du chiffre d'affaires 2024 par formation

